



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_042 : **Gens du voyage - Acquisition d'une parcelle à Lhérat**

**Domaine et Patrimoine - Acquisitions**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, Plaine Limagne s'est engagée à régulariser la situation de plusieurs installations pérennes et ne générant pas de nuisances.

La parcelle ZN01 sur la commune de Randan est occupée depuis plusieurs années par une famille de voyageurs sédentaires. La situation est favorable à une régularisation rapide.

L'assainissement sera géré par le Département, par mutualisation avec le centre routier voisin.  
Il est donc proposé au conseil d'acquérir la parcelle ZN01, propriété de la Région, moyennant 1 euro.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'acter le principe de l'achat de la parcelle ZN01 sur la commune de Randan à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **de fixer le prix d'achat à un euro,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle, et de signer tous documents afférents.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*